



Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030

Rapport du Directeur général

1. Dans sa résolution WHA73.9 (2020) relative à la Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030, la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Directeur général, notamment, de soumettre à la cent cinquantième session du Conseil exécutif un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de cette résolution, et à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session, un rapport faisant le point de la situation mondiale concernant la méningite et évaluant les efforts déployés en matière de prévention et de lutte. Le présent document contient une synthèse des activités menées par l'OMS à cet égard depuis novembre 2020.
2. En septembre 2021, des mesures ont été prises pour renforcer le leadership stratégique et la coordination avec les partenaires ; pour établir des cadres régionaux de mise en œuvre ; et pour préparer le plan de suivi et d'évaluation, l'argumentaire et le lancement officiel de la Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030.¹
3. Le groupe technique spécial pour vaincre la méningite à l'horizon 2030, composé de partenaires et d'experts internationaux qui participent depuis longtemps à la lutte contre la méningite, a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la Feuille de route mondiale, dont il sera chargé de diriger et de coordonner la mise en œuvre aux niveaux mondial et régional au moyen d'un forum d'échange et de coopération techniques sur la méningite. Le groupe technique spécial peut être encore élargi à d'autres membres pour y faire entrer de nouvelles institutions et de nouveaux conseillers, le cas échéant et selon l'intérêt que cela présenterait au niveau régional. Le Secrétariat en examinera régulièrement la composition et évaluera s'il convient d'instaurer un roulement. Le mandat des membres sera d'une durée de trois ans et renouvelable une fois.
4. Le Secrétariat prévoit également de créer un groupe d'appui stratégique pour aider l'OMS et ses partenaires à mettre en œuvre la Feuille de route mondiale aux niveaux mondial et régional et à atteindre les objectifs qui y sont fixés. Les membres du groupe d'appui stratégique auront principalement pour rôles et responsabilités de fournir un appui politique et/ou financier pour la mise en œuvre et le suivi de la Feuille de route mondiale ; d'agir en tant que défenseurs et ambassadeurs de la lutte contre la méningite et de la prévention ; et de mieux faire connaître au grand public la charge associée à cette

¹ Le 28 septembre 2021, l'Organisation mondiale de la Santé a lancé sa première Feuille de route mondiale pour vaincre la méningite à l'horizon 2030 (<https://www.who.int/fr/news-room/events/detail/2021/09/28/default-calendar/launch-of-the-defeating-meningitis-roadmap>, consulté le 9 novembre 2021).

maladie. Le groupe de soutien stratégique sera composé de représentants de donateurs mondiaux et régionaux, de ministères de la santé et d'organisations de la société civile qui sont déterminés à vaincre la méningite à l'horizon 2030. Le Secrétariat examinera régulièrement la composition du groupe et évaluera s'il convient d'instaurer un roulement. Le mandat des membres sera d'une durée de trois ans et renouvelable une fois.

5. Les principales activités et les principaux jalons prévus dans la Feuille de route mondiale ont été intégrés dans un plan de travail opérationnel pour 2021. Un plan de travail actualisé pour 2022-2023 est en cours de finalisation. Dans le cadre de ces plans de travail, certaines activités essentielles prévues dans la Feuille de route mondiale ont déjà commencé, notamment: i) l'élaboration de politiques, de lignes directrices et de stratégies relatives à la prévention, au traitement et à la détection, ainsi qu'au suivi et à la prise en charge de la méningite et de ses séquelles ; ii) la réalisation de travaux de recherche axés sur les résultats pour orienter l'élaboration de politiques et de stratégies ; iii) l'amélioration du fonctionnement et de l'utilisation des stocks d'urgence de vaccins antiméningococciques, notamment en réaffectant les doses inutilisées à la riposte aux flambées ; et iv) l'amélioration des méthodes de communication pour mieux faire connaître la méningite et lui accorder une plus grande place dans l'action sanitaire mondiale, notamment en favorisant l'intégration de la méningite dans la couverture sanitaire universelle et les soins de santé primaires.

6. Les six Régions de l'OMS effectuent des analyses générales de haut niveau des données essentielles sur la charge de morbidité attribuable à la méningite et les services de santé par pays, qui serviront à élaborer des cadres régionaux de mise en œuvre et des plans d'action nationaux contre la méningite, conformes à d'autres initiatives nationales, régionales et mondiales connexes. La Région africaine a déjà finalisé son analyse générale de haut niveau et son cadre de mise en œuvre, qui a été adopté par les États Membres lors de la soixante et onzième session du Comité régional de l'Afrique, en août 2021.

7. En outre, la Feuille de route mondiale pourrait servir à illustrer la manière d'utiliser les leviers offerts par le cadre opérationnel des soins de santé primaires pour agir contre la méningite afin de soutenir et d'intégrer la mise en œuvre aux niveaux régional et national. Cela contribuerait également à soutenir les efforts visant à renforcer l'intégration de la prévention, du diagnostic, du traitement et de la prise en charge de la méningite, y compris des séquelles, dans les soins de santé primaires, en élargissant la couverture des services et l'accès aux médicaments essentiels, en améliorant la surveillance et les travaux de recherche essentiels, et en s'attaquant à la discrimination et à la stigmatisation auxquelles sont confrontées les personnes touchées par cette maladie.

8. Le plan de suivi et d'évaluation de la Feuille de route mondiale a été élaboré et devrait être finalisé d'ici à la fin 2021. Il est basé sur la théorie du changement qui sous-tend la Feuille de route mondiale et comprend des indicateurs de produit, de résultat et d'impact qui sont conformes aux objectifs et aux buts de la Feuille de route mondiale. Comme la Feuille de route sera intégrée à des initiatives d'ordre plus général qu'elle consolidera, notamment celles visant à renforcer les soins de santé primaires et les systèmes de santé, à accroître la couverture vaccinale, à améliorer la sécurité sanitaire mondiale, à lutter contre la résistance aux antimicrobiens et à défendre les droits et l'inclusion des personnes handicapées, le plan de suivi et d'évaluation a été conçu également de façon à s'accorder avec les plans de suivi et d'évaluations d'initiatives connexes.

9. La rédaction de l'argumentaire en faveur de la mise en œuvre de la Feuille de route mondiale est bien avancée. Ce document vise à promouvoir la Feuille de route mondiale et à mobiliser des ressources suffisantes pour sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. À cette fin, il défend le financement de la Feuille de route : i) en décrivant la situation actuelle concernant la méningite et ses conséquences sanitaires et socioéconomiques globales sur les personnes, les systèmes de santé et la

société ; ii) en montrant que la Feuille de route mondiale permettra de combler les lacunes actuelles en matière de lutte contre la méningite et qu'elle favorisera des changements ; iii) en soulignant qu'elle fixe des objectifs ambitieux et qui peuvent être atteints ; iv) en démontrant qu'elle apportera des avantages dans d'autres domaines que la méningite ; v) en estimant les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de chaque catégorie d'activités qui y est prévue ; et vi) en montrant l'intérêt d'investir dans sa mise en œuvre.

10. Le 28 septembre 2021, le Directeur général a officiellement lancé la Feuille de route mondiale lors d'un événement en ligne, dans le but de mieux faire connaître son contenu et de renforcer la participation des parties concernées à sa mise en œuvre. Cet événement, dont le programme était riche, diversifié et touchant, s'adressait aux personnes touchées par la méningite ainsi qu'aux représentants des pays, aux partenaires d'exécution et à d'autres parties prenantes. À cette occasion, des militants de la lutte contre la méningite, des donateurs et des partenaires techniques clés sont intervenus.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

11. Le Conseil est invité à prendre note du rapport. Au cours de ses débats, il est en outre invité à formuler des observations et des orientations concernant l'approche proposée par le Secrétariat, en particulier :

- sur la proposition de créer un groupe d'appui stratégique pour renforcer la coordination et la participation et pour accorder une plus grande place à la méningite dans l'action mondiale de santé publique ; et
- sur la proposition d'utiliser les leviers offerts par le cadre opérationnel des soins de santé primaires pour agir contre la méningite, et sur la façon de renforcer l'intégration de la prévention et de la prise en charge de la méningite dans les soins de santé primaires.

= = =